

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

Délibération
n° 2009.07.161

**Rapport annuel des
mandataires de la
ComAGA
Administrateurs de la
SAEMTGA –
Année 2008**

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU, Laurent PESLERBE

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS**

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA COMAGA ADMINISTRATEURS DE LA
SAEMTGA - ANNEE 2008**

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa 14), la ComAGA, en tant que collectivité territoriale actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Transports du Grand Angoulême (S.A.E.M.T.G.A.), doit se prononcer, au moins une fois par an, sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants au conseil d'administration¹.

Ce rapport comporte cinq parties :

- 1- La fiche signalétique de la STGA,
- 2 - Le capital social et le Conseil d'Administration,
- 3 - Le bilan d'activité de la STGA,
- 4 – L'exercice du mandat d'administrateur,
- 5 – Les contrôles de la gestion du service.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juin 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel des mandataires de la ComAGA, administrateurs de la S.A.E.M.T.G.A pour l'année 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 juillet 2009

Affiché le :

20 juillet 2009